

# Le ralentisseur qui fait g

**SÉCURITÉ** Un couple a fait condamner la commune de Braud-et-Saint-Louis car le ralentisseur situé à côté de sa maison est trop bruyant. La Ville n'a cependant pas à le supprimer. Les riverains ont fait appel

Aude Boilley  
a.boilley@sudouest.fr

C'est la complexité de la justice administrative. La Ville de Braud-et-Saint-Louis a été condamnée cet automne à indemniser un couple vivant près d'un ralentisseur jugé trop bruyant. Mais la commune située dans le nord du département n'a pas à le détruire. Face à cette incongruité et jugeant les indemnités trop faibles au regard du préjudice, les deux trentenaires, qui avaient saisi le tribunal administratif, ont fait appel.

Alice Grelier se souvient bien de ce jour, quand un agent municipal est venu lui faire signer l'autorisation de poser un panneau à l'aplomb de sa maison pour indiquer la présence d'un ralentisseur. « Nous étions d'accord. Mais à ce moment-là, nous ne savions pas où, ni quand serait construit le ralentisseur », témoigne la jeune femme.

Un mois plus tard, les murs se sont mis à vibrer. Les engins de chantier entamaient les travaux de la construction d'un plateau ralentisseur. S'il est difficile de savoir si les fissures sur le crépi neuf de la maison sont liées à ce chantier, il est certain que les nuits ont rapidement été moins paisibles.

## Expert amiable désigné

« Nous sommes situés sur la seule route autorisée aux poids lourds pour accéder à la centrale nucléaire. Nous sommes aussi en milieu rural, avec des nombreuses exploitations viticoles. Le passage des camions et des tracteurs avec des

remorques sur le ralentisseur fait un bruit pas possible », déplore Alice Grelier, soutenue par l'avocat bordelais Baptiste Maixant.

Le couple Grelier s'est alors tourné vers son assurance, la même que celle de la mairie. Un expert amiable désigné par cette dernière a tenté de trouver une solution. En vain.

Le Conseil départemental a lui aussi été saisi. Dans un courrier envoyé au maire en 2013, le responsable du centre routier de Haute Gironde lui demande de trouver « d'autres types d'aménagement » pour limiter la vitesse. Il se réfère à une étude commanditée par la mairie qui « met en avant la présence de bruit impulsif de fort niveau sonore lié au passage des véhicules, notamment poids lourds, sur le plateau ».

## « Le préjudice est véritable »

De son côté, le maire Jean-Michel Rigal n'a pas souvenir de cette lettre. « Si j'ai fait ce ralentisseur, c'est pour ralentir la vitesse des automobilistes avant qu'il y ait un mort. J'ai réalisé cet ouvrage avec le concours du Centre routier et dans les règles de l'art. Je pensais avoir tout respecté. J'ai ensuite voulu rabaisser ce plateau mais je n'en ai pas eu l'autorisation. »

Saisi en 2015 par les riverains, le tribunal administratif demande des expertises complémentaires.



Soutenue par M<sup>e</sup> Maixant, Alice Grelier déplore la présence du ralentisseur à proximité immédiate de la maison qu'elle occupe avec son mari et leur enfant. PHOTO A. B.

Leur rapport est sans appel, le bruit est trop important et le ralentisseur, avec ses 17 centimètres au plus près de la maison, beaucoup trop haut. « Cette situation rend la chambre impropre à sa destination normale et ne peut que générer des troubles du sommeil. Le ralentisseur n'est pas adapté à la circulation du site », écrit l'expert dans son rapport. Il conclut également

que « le préjudice est véritable, qu'il les prive de la jouissance normale de leur domicile. » Le spécialiste demande alors la suppression du ralentisseur, rappelant au passage que « les plateaux surélevés sont en général destinés aux agglomérations type cœur de ville ou de village, sans passages importants et fréquents d'attelages et de véhicules agricoles ».

Dans sa décision, le tribunal administratif, estime qu'« il ne peut être contesté que la présence du dispositif de ralentissement à proximité immédiate de la propriété de M. et Mme Grelier leur occasionne d'importantes nuisances sonores. Ces troubles de jouissance ne sauraient toutefois être assis sur la valeur locative de leur propriété ».

En plus de la prise en charge des

## Des obstacles en nombre qui agacent



Ce rétrécissement de la chaussée doublé d'un coussin berlinois en béton exaspère les automobilistes. PHOTO C. C.

## TÉMOIGNAGES D'Ambarès au Libournais, les exemples de ralentisseurs les plus fantai

Très présents sur les routes de Gironde, ces fameux ralentisseurs ont pour objectif de limiter la vitesse des véhicules dans des zones sensibles afin d'assurer la sécurité des personnes. Ceci dit, leur mise en place, pourtant soumise à des normes et des règles très précises, n'est pas toujours respectées. Ce qui a de quoi agacer les automobilistes.

A commencer par Stéphane Vautrin. Entre son domicile et la crèche et l'école pour déposer ses enfants, soit 3,6 kilomètres, l'Ambarésien chevauche 14 coussins berlinois, ralentisseurs et autres plateaux. « C'est aberrant. Dans le centre il y en a deux qui sont particulièrement hauts. Il y a aussi deux coussins berlinois très glissants », lâche celui qui est aussi motard.

En septembre, cet habitant de la rive droite bordelaise a abîmé deux

voitures, la Mercedes de sa femme et sa BMW Série 3 break. Le carter de la première n'a pas survécu au passage sur le plateau ralentisseur. Les deux rajouts du pare-chocs de la seconde se sont détachés en passant sur les ouvrages. « J'ai roulé dessus. J'ai aussi dû refaire la jante arrière qui s'est fissurée à force de passer sur les coussins berlinois. Malgré les réparations, les fissures réapparaissent », déplore-t-il. « Maintenant, pour ne prendre aucun risque, je passe dessus extrêmement lentement, je me fais donc klaxonner par les voitures suivantes... »

Par manque de temps, il n'a pas encore contacté la mairie ni fait expertiser ses véhicules. Il a cependant contacté Thierry Modolo de l'association varoise Pour une mobilité sereine et durable pour connaître les procédures à suivre.

Dans le Libournais, Cédric Calmèjane a lui aussi contacté le Varois pour se renseigner sur les modalités de retrait ou de mise aux normes. Le chef de plusieurs entreprises doit réfléchir chaque matin à la route qu'il va emprunter. Cet habitant de Grézillac passe par Génissac pour se rendre à Libourne. En route, il photographie régulièrement les ralentisseurs. Certains sont assez inédits dans le paysage déjà très varié des ralentisseurs.

## Modèles fantaisistes

A plusieurs endroits, la chicane ne suffisait pas, la chaussée déjà rétrécie a été agrémentée d'un coussin berlinois en béton, à d'autres plusieurs chicanes se succèdent obligeant les automobilistes à slalomer. « Il y en a sept dans la même rue, sur un kilomètre. Un poids lourd

# rand bruit



## #balancetonpou à Latresne

**PARASITES** Ne parvenant pas à régler le problème des poux, les parents d'élèves ont décidé d'utiliser les grands moyens

L'Association des parents d'élèves (APE) de l'école de Latresne a décidé de prendre le problème des poux à bras-le-corps. Ne parvenant à venir à bout de ce fléau, elle a décidé de mettre en place une opération commando appelée #balancetonpou.

### Un véritable fléau

« On ne se sort jamais véritablement des poux. Quand on pense en être débarrassé, ils reviennent. Ça devient une obsession, on passe son temps à vérifier la tête de nos enfants et on dépense des fortunes en produits de traitement », déplore Anne Birault, membre de l'association des parents d'élèves. Comme des milliers d'autres parents en France, la Tresnaise redoute quand elle voit sa fille se gratter et est lassée par les odeurs de lavande, les machines à 60 degrés et les écharpes au congélateur. Et oui, le froid élimine aussi les poux.

« Je suis tombée sur cette initiative inventée par une Quimpeiroise en cherchant des manières de me débarrasser des poux. Je l'ai proposée à la présidente de l'APE Céline Cazamajour qui l'a de suite acceptée. Si on le fait tous en



Les deux pharmacies du village jouent le jeu en appliquant des réductions sur l'achat des lotions anti-poux. PHOTO A. B.

même temps, ça devrait marcher.»

Deux week-ends durant, ce week-end et le suivant, tous les parents sont conviés à vérifier et traiter leurs enfants. Une semaine plus tard, le samedi 15 février, un second traitement est prévu pour éradiquer les lentes récalcitrantes. En effet, une femelle pond 200 à 300 œufs et vit de six à huit semaines. « L'idée est que le maximum de personnes jouent le jeu, fratries et parents compris », insiste Anne Birault.

### Des produits moins chers

Les deux pharmacies du village situé sur la rive droite de Bordeaux participent à l'opération et proposent des réductions sur

les lotions. Autrefois très efficaces, les produits anti-poux à base d'insecticides ne sont plus fabriqués en France depuis décembre 2018. Tuant les poux « par une action neurotoxique, ils pouvaient provoquer, à doses excessives, des troubles neurologiques », explique l'Agence nationale de sécurité du médicament.

L'occasion aussi de faire de la prévention auprès des parents. Pour rappel, le pou ne saute pas et ne vole pas, il faut penser à bien attacher les cheveux, éviter les contacts entre deux têtes et de s'échanger des vêtements. Passer les cheveux au peigne fin est aussi une des meilleures méthodes si elle est régulière.

A. B.

frais d'expertise, la commune a été condamnée à leur verser la somme de 10 000 euros en réparation des préjudices. Les Grelier en espéraient 64 750 euros. Leur demande de suppression du ralentisseur n'a pas été suivie. Ils ont donc fait appel. Résidant dans la maison des arrière-grands-parents de Xavier Grelier, le couple n'a aucunement l'intention de déménager. « Nous étions là avant le ralentisseur, pourquoi est-ce que ce serait à nous de déménager ? », estime l'agricultrice.

## VERBATIM

« J'habite au Pian Médoc, j'ai une voiture normale et au delà de 8 km/heure ça tape.... avec mon 4x4 je peux passer à 15 mais pas plus  
Ano893703

# toujours

sistes sont légion

« passe tout juste, en roulant en première », déplore Cédric Calmèjane. Un modèle qui ne figure pas dans le guide de recommandations du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Cerutu), devenu Cerena. Dans sa dernière version, en 2010, l'établissement public précise que « ce guide méthodologique n'a pas de valeur réglementaire. Il doit être considéré comme un outil d'aide à la décision, comme une incitation à améliorer la sécurité des rues ».

Adeptes de voitures sportives, le quadra a vu le bas du pare-chocs de sa Porsche GT3 RS abîmé. « Je ne peux plus emprunter cette route avec ma voiture. Qu'il faille ralentir les automobilistes qui exagèrent d'accord, mais de là à ne pas pouvoir circuler, ce n'est pas normal ».

En 2010 dans mon village, le maire a installé un super dos d'âne. Les bus ne peuvent plus y passer car à chaque descente leur bas de caisse est raboté. Après plusieurs tentatives pour diminuer la hauteur et la longueur du dos d'âne, les bus ne passent plus dans le village...  
**Titigoo**

Si on se donnait la peine de mesurer ces passages surélevés, plus de la moitié serait à raboter

Pas d'accord



PUBLIREPORTAGE

Ce jeudi 6 février, Jean-Marc Jay, Directeur général du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Nicolas Le Roy, Responsable de l'innovation à la Technopôle Bordeaux Technowest ont remis le Trophée Les Idées Neuves à Elise Fillette et Yann Thielin pour leur projet Boxeaty.



Nicolas LE ROY, responsable de l'innovation à la technopôle Bordeaux Technowest, est le mentor de cette 4<sup>ème</sup> édition du Trophée Les Idées Neuves.

## TROPHÉE LES IDÉES NEUVES #4 ON ADOOOORE ÇA !

**47** c'est le nombre de candidatures reçues par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, fédération du groupe Crédit Mutuel Arkéa, pour sa quatrième édition du Trophée Les Idées Neuves. Les candidats étaient invités à présenter leurs projets via le site lesideesneuves.cmo.com.

Parmi ces candidatures, le jury, présidé par Nicolas Le Roy, a sélectionné les meilleures idées selon leur caractère innovant, leur potentiel territorial, leur dimension responsable et le réalisme de leur projet. Le premier prix a été remis à l'entreprise BOXEATY (www.boxeaty.fr) qui aura la chance d'être accompagnée par Nicolas Le Roy pendant 1 an et de participer au festival SXWS à Austin.



Kyango (2<sup>ème</sup> lauréat) et Capitaine Study (3<sup>ème</sup> lauréat) bénéficieront d'une enveloppe pour booster leur communication.

BoxEaty est né d'un constat simple : beaucoup trop de déchets sont dus aux emballages à usage unique utilisés pour les repas à emporter (qu'ils soient en plastique, carton, cellulose,....).

Afin de limiter l'impact environnemental et de favoriser la transition écologique, Elise FILLETTE & Yann THIELIN proposent aux restaurateurs un service d'emballages alimentaires consignés ! Ils assurent la fourniture des emballages alimentaires en verre réutilisables tout en assurant la chaîne logistique (livraison, collecte et nettoyage).

Côté consommateur, son repas lui est remis dans un contenant consigné à 4€, qu'il peut se faire rembourser à tout moment.

Ce mode de consommation plus vertueux est possible, qu'attendez-vous pour l'essayer ?

BoxEaty est accompagné par l'incubateur ATIS : Association Territoires et Innovation Sociale.

